

**Vol d'instruction****Inefficacité de la commande de puissance lors d'une remise des gaz, en exercice d'atterrissage forcé, collision avec des obstacles lors du roulement à l'atterrissage**

Aéronef	Immatriculation	Exploitant
Avion Robin DR 400-140	F-GUXJ	Club
Date et heure <sup>1</sup>	Lieu	Conséquences
Mardi 29 juin 2010 à 16 h 10	Emerainville (77)	Instructeur blessé, avion détruit

L'élève et l'instructeur décollent de l'aérodrome de Lognes (77) pour un vol local.

Après une heure de vol, en finale piste 26 (revêtue) à Lognes, l'élève remet les gaz à la demande de l'instructeur pour réaliser un exercice de panne moteur en montée initiale, non prévu avant le vol. À 800 pieds environ, il vire à gauche vers le cap 190 pour débuter l'exercice. L'instructeur réduit la puissance du moteur et montre à l'élève le champ sur lequel il doit simuler l'atterrissage. L'élève adopte la vitesse de finesse maximale. L'instructeur indique que la pente est correcte et lui demande d'interrompre l'exercice. L'élève remet les gaz. Son action sur la commande de puissance est inefficace. L'instructeur prend les commandes, adopte une assiette à piquer et vérifie que le moteur est bien alimenté en carburant. Il atterrit durement dans le champ choisi. L'avion heurte un bloc de béton lors du roulement à l'atterrissage puis un poteau électrique et s'immobilise sur un passage à niveau.

Les examens réalisés sur le moteur et le circuit de carburant n'ont pas mis en évidence de dysfonctionnements susceptibles d'expliquer la perte de puissance du moteur.

L'instructeur explique que le terrain visé lors de l'exercice est le seul praticable en cas de panne moteur réelle en montée initiale à Lognes. Toutefois, il n'a jamais réalisé la reconnaissance de ce terrain. L'instructeur, âgé de 69 ans, totalisait environ 21 000 heures de vol dont environ 18 500 en instruction.

Le jour de l'accident l'observation météorologique de l'aérodrome de Paris Orly (94), de 16 h 00, indiquait notamment une température de 28 °C et une température du point de rosée de 9 °C.

## Conclusion

L'enquête de sécurité n'a pas permis de déterminer les causes de l'accident.

Aucune réglementation n'exige que des parcelles soient dédiées aux atterrissages forcés à proximité d'un aérodrome. L'environnement proche de l'aérodrome de Lognes ne contient que peu de parcelles de terrain susceptibles d'être utilisées à cet effet.

L'instructeur a décidé de faire un exercice de panne moteur en montée initiale en choisissant un champ de référence inadapté à un atterrissage forcé en cas de panne réelle.

Il convient de s'interroger sur l'utilité pédagogique de réaliser un tel exercice au-dessus d'une zone impropre aux atterrissages forcés.

<sup>1</sup> Toutes les heures indiquées sont en heure locale.